

# En 2012, 482 piétons ont été tués et 12 000 blessés sur la voie publique.

La route est un espace collectif partagé où tous les usagers (automobilistes, deux-roues, piétons) sont soumis à l'obligation du respect du Code de la route.

Piétons, vous êtes particulièrement vulnérables, redoublez de vigilance.

## LA SIGNALISATION



Accès interdit aux piétons



Chemin obligatoire pour piétons



Passage pour piétons



### Le double-sens cyclable

Cette signalisation est installée dans certaines voies à sens unique, notamment dans les zones 30. En tant que piéton, redoublez d'attention en traversant, des cyclistes peuvent arriver en sens inverse de la circulation motorisée et ils sont silencieux.



Signaux bicolores destinés aux piétons



Signal d'arrêt destiné aux piétons

## Les zones de circulation



### Aire piétonne

Elle est dédiée aux piétons : ils y sont prioritaires sur tous les véhicules sauf les tramways. Seuls les véhicules autorisés et les vélos peuvent y circuler, et uniquement à l'allure du pas.



### Zone de rencontre

Elle est ouverte à tous les modes de transport. Toutefois, les piétons bénéficient de la priorité sur tous à l'exception des tramways. Ils peuvent se déplacer sur toute la largeur de la voirie. La vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h.



### Zone 30

Dans cette zone, la vitesse des véhicules motorisés est limitée à 30 km/h. L'objectif est de créer un espace plus sécurisant pour les cyclistes et les piétons.



### Voie verte

Route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers.

En savoir plus ?

[www.securite routi ere .gouv .fr](http://www.securite routi ere .gouv .fr)



[twitter.com/routeplussure](https://twitter.com/routeplussure)



Délégation à la sécurité et à la circulation routières  
Place des Degrés - Tour Pascal B - 92055 LA DÉFENSE CEDEX

# LES PIÉTONS DANS LA CIRCULATION SE DÉPLACER EN TOUTE SÉCURITÉ



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**



Délégation à la sécurité et à la circulation routières - LOWE STRATEUS - RCS PARIS B 562 111 732 - AVRIL 2013 - DEP201306 - Les informations figurant dans ce document sont données à titre indicatif.

# DROITS ET DEVOIRS DES PIÉTONS

- Vous êtes prioritaire sur les conducteurs de véhicule dès l'instant où vous êtes engagé régulièrement sur un passage piétons, réglé ou non par des feux tricolores.
- Au même titre que les autres usagers, vous devez observer les règles du Code de la route. En cas de non-respect, vous êtes passible d'une amende de première classe de 4€.
- Vous avez l'obligation d'emprunter les passages piétons s'ils sont situés à moins de 50 mètres de vous.

# LES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DE SÉCURITÉ

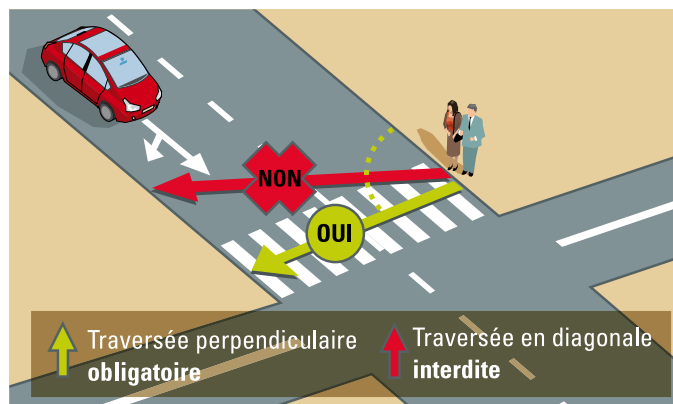
## Marcher le long de la route

- Lorsqu'une chaussée est bordée d'emplacements praticables réservés aux piétons, tels que des trottoirs ou des accotements, vous êtes tenu de les emprunter. Si vous ne pouvez pas les utiliser, vous pouvez marcher sur la chaussée en circulant près des bords.
- Hors agglomération, vous devez vous tenir sur le côté gauche de la chaussée afin de faire face aux véhicules, sauf si cela est de nature à compromettre votre sécurité ou en cas de circonstances particulières (exemple : zone de travaux).

**Sont assimilées aux piétons et tenues de respecter les mêmes règles : les personnes qui déplacent à la main un cycle ou un cyclomoteur, les personnes handicapées qui se déplacent dans un fauteuil roulant. Les personnes qui poussent un landau ou un fauteuil roulant sont également considérées comme des piétons et doivent rester sur le trottoir avant de traverser la chaussée.**

## Traverser

- Ne traversez qu'après vous être assuré de pouvoir le faire sans risque, en fonction de la visibilité, de la distance et de la vitesse des véhicules.
- À la descente d'un bus, regardez bien autour de vous, qu'il ne vous cache pas d'autres usagers de la route.
- Lorsque la traversée est réglée par des feux de signalisation, vous devez attendre le feu vert pour les piétons avant de vous engager. Lorsque c'est un agent qui règle la circulation, attendez son signal avant de traverser.
- Ne traversez pas en diagonale.



## Rester attentif

- L'usage du téléphone portable est une source de déconcentration pour les piétons. Évitez de téléphoner en traversant.
- L'usage des baladeurs musicaux doit se faire à un volume qui permette d'entendre les véhicules, notamment dans la traversée de la chaussée.
- Plus le taux d'alcoolémie est élevé, pour les piétons comme pour les conducteurs, plus les réflexes sont amoindris. Le temps de réaction est augmenté, l'acuité de perception est faible.
- Pensez aux vélos, dans les voies à double sens cyclable et aux véhicules électriques. Ils sont tous relativement silencieux et peuvent surprendre.

## Rester visible

- Dès que la visibilité est insuffisante, utilisez autant que possible des vêtements clairs ou munis de bandes réfléchissantes ou fluorescentes.

# ENFANTS ET SÉNIORS LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES

**PRÈS DE 50%  
DES PIÉTONS  
TUÉS DANS DES  
ACCIDENTS  
DE LA ROUTE  
SONT ÂGÉS  
DE 65 ANS  
ET PLUS.**



Les seniors représentent les premières victimes des accidents de la route parmi les piétons. Avec l'âge, le champ de vision rétrécit, l'acuité visuelle s'affaiblit, la qualité de l'audition diminue ainsi que les réflexes. Les conséquences d'une blessure sont plus importantes pour une personne âgée tant sur le plan physique et médical que sur le plan social (dépendance, besoin d'aide à domicile...).

Petite taille, comportement imprévisible, mauvaise appréciation des risques... Dans la rue, l'enfant est particulièrement vulnérable. Il est donc important de lui apprendre très tôt les règles élémentaires de sécurité.

- Commencez dès l'âge de 3 ans l'apprentissage de la circulation par l'observation. Expliquez, de manière pédagogique, les règles à observer :
  - emprunter les passages piétons ;
  - traverser lorsque le feu est vert pour les piétons ;
  - vérifier que les véhicules sont arrêtés avant de traverser ;
  - ne pas courir, etc.
- Tant que les enfants n'ont pas assimilé ces règles de prudence, surveillez-les et accompagnez-les.
- Montrez l'exemple. Sachez qu'ils reproduisent vos comportements.
- Munissez-les d'un sac à dos ou cartable doté de bandes réfléchissantes et habillez-les avec des vêtements de couleur claire.

**24% DES  
PIÉTONS  
BLESSÉS DANS  
DES ACCIDENTS  
DE LA ROUTE  
SONT DES  
ENFANTS  
DE 0 À 14 ANS.**

